

Barème des honoraires*

déterminés selon des taux dégressifs et
comportant des tranches cumulatives

pour une vente sur-mesure

| Tranche du prix de vente | Taux d'honoraires TTC par tranche** |
|--------------------------|---|
| Jusqu'à 99 999 € | 8,50% |
| De 100 000 à 149 999 € | 5,25% |
| De 150 000 à 199 999 € | 5,00% |
| De 200 000 à 299 999 € | 4,50% |
| De 300 000 à 399 999 € | 4,25% |
| A partir de 400 000 € | 4,00% |

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.
Barème en vigueur au 2.01.2017.

Montant minimum d'honoraires TTC : 5 000 € (à l'exception des garages et stationnements : 3 000 euros).

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Exemple : pour un prix de vente 150.000 euros, le montant des honoraires TTC = (8,5% x 99.999) + (5,25% x 49 999) + (5% x 2) = 11 125 euros

FONCIA TRANSACTION FRANCE SAS au capital de 136.271 € - siège social au 13, avenue Lebrun 92160 ANTONY- RCS Nanterre numéro 503 698 664, titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7401 2016 000 012 160 délivrée par la CCI de Paris IDF - garant financier GALIAN - siège est au 89, rue la Boétie 75008 PARIS – TVA intracommunautaire : FR31503698664